

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°96/7.1/19-12/4

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	24

Date de la convocation : 13-12-2019

Date de l'affichage : 13-12-2018

OBJET :

**OUVERTURE ANTICIPEE DE
CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE
DU BP 2019
BP COMMUNE
BUDGET ANNEXE PARKINGS**

Rapporteur : J. SOLEYROL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le DIX NEUF DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VANDER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, C. BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents : A. MOLLUNA – G. BER – A. JACINTO – M. NEPOTY – N. CLAUDEL

Absents ayant donné procuration :

S. ROUS à N. THEODOSE

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2019 de la Ville.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur, une ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE		
Chapitres	Montant inscrit au budget primitif 2018 (hors Rbt de la dette)	Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2019 (25 % hors Rbt de la dette)
20 – Immobilisations incorporelles	250 036.20 €	62 509.05 €
21 – Immobilisations corporelles	2 325 119.80 €	581 279.95 €
23 – Immobilisation en cours	0.00€	
TOTAL	2 575 156.00 €	643 789.00 €

Affectation des créditsOpération 49 – Eglise

2031 Frais d'études	9 700.00 €
21318 Autres bâtiments publics	72 750.00 €

Opération 75 – Matériel

2051 Concession et droits similaires	2 520.00 €
2188 Autres immo corporelles	10 052.00 €

Opération 79 – VRD

2112 Terrains de voirie	20 711.00 €
2188 Autres immo corporelles	1 000.00 €
2152 Installation de voirie	34 750.00 €

Opération 81 – Matériel

2051 Concession et droits similaires	1 012.00 €
2183 Matériel de bureau	2 400.00 €
2184 Mobilier	6 012.00 €
2188 Autres immo corporelles	23 575.00 €

Opération 82 – Environnement

2188 Autres immo corporelles	36 625.00 €
2121 Plantations	3 000.00 €

Opération 83 – Mas d'Avon

2031 Frais d'études	10 750.00 €
---------------------	-------------

Opération 84 – Eclairage public

2031 Frais d'études	6 250.00 €
21534 Réseaux d'électrification	42 825.00 €

TOTAL	283 932.00 €
--------------	---------------------

BUDGET ANNEXE PARKINGS		
Chapitres	Montant inscrit au budget primitif 2018 (hors Rbt de la dette)	Ouverture anticipée de crédits pour l'exercice 2019 (25 % hors Rbt de la dette)
20 – Immobilisations incorporelles	57 350.00 €	14 337.50 €
21 – Immobilisations corporelles	845 965.00 €	211 491.25 €
23 – Immobilisation en cours	2 100.00 €	525.00 €
TOTAL	905 415.00 €	226 353.75 €

Affectation des créditsOpération 11 – Parkings

2188 autres immo corporelles 51 525.00 €

2153 installation à caractère spécifique 89 362.00 €

Opération 14 – Parking 6

2031 Frais d'études 8 887.00 €

Opération 15 – Contrôle d'accès

2031 Frais d'études 5 450.00 €

2188 autres immo corporelles 70 568.00 €

2318 autres immo corporelles 525.00 €

TOTAL 226 317.00 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

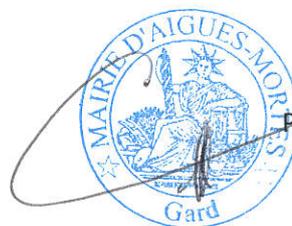
Le conseil municipal, après en avoir débattu et à la majorité des voix

Pour : 17

Contre : 5 : C. BONATO, F. LABARUSSIAS, R. BOUTEILLER, A. BONNET, S. PIGNAN

Abstentions : 3 : O. BERTRAND, H. THELENE, C. BERTINI

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le 20/12/2018



ID : 030-213000037-20181219-DCM201896-DE